



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Offices

Question écrite n° 45070

Texte de la question

M. Daniel Pennec appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur le vaste mouvement d'inquiétude et de reprobation suscitée parmi le monde combattant, par le schéma de reorganisation des services déconcentrés de l'Etat, adressés par M. le Premier ministre aux préfets de deux régions administratives. La mise en application de ce projet semble porter une réelle menace pour le dernier des services départementaux de l'ONAC et des services régionaux du ministère des anciens combattants et victimes de guerre. En outre, ce projet remettrait en cause le droit à réparation qui est le fondement de la législation afférente aux anciens combattants. Il lui demande en conséquence de bien vouloir préciser les mesures qu'il entend prendre pour répondre aux attentes de l'ensemble du monde combattant de voir la structure actuelle de l'ONAC préservée.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur le projet de schéma de reorganisation des services déconcentrés de l'Etat. Il s'agit d'une étude de faisabilité dans trois régions et quelques départements, demandée par voie de circulaire à quelques préfets. Ce n'est précisément qu'une étude de faisabilité dans le cadre de travaux touchant la réforme de l'Etat, dont le ministère des anciens combattants et victimes de guerre ne peut rester à l'écart. Il est clair que les structures territoriales du ministère et de l'Office national assurent avant tout un service de proximité au bénéfice des ressortissants anciens combattants et victimes de guerre. Le Premier ministre, dans la droite ligne de ce que le Président de la République a toujours défendu, vient de confirmer au ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre que le Gouvernement n'envisageait pas de remettre en cause l'autonomie des services existants, ce qui assure le maintien des structures actuelles du ministère, de ses établissements publics et de ses services extérieurs.

Données clés

Auteur : [M. Pennec Daniel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45070

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5851

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6590